

# AZAN Avocats Associés

## Donner vie aux ambitions publiques...

Juin 2008

### Communiqué de presse

#### William AZAN crée avec Sébastien NIVAULT un cabinet d'avocats de niche, dédié aux projets publics complexes

William AZAN et Sébastien NIVAULT viennent de créer le cabinet de Droit Public des Affaires AZAN Avocats Associés, spécialisé dans le montage et le financement de projets publics complexes en lien avec le développement durable notamment.



William AZAN, 40 ans, titulaire du CAPA et d'un DEA de Droit Public Interne, diplômé de l'Institut de Droit Public des Affaires de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris (promotion Braibant), a commencé sa carrière en 1991 à la Commission Centrale des Marchés du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il a ensuite passé 7 ans au sein du cabinet Huglo Lepage & Associés, d'abord en tant que collaborateur, puis comme associé responsable du département Marchés et Contrats de Délégation de Service Public.

En 1999, le cabinet Lamy Lexel lui a demandé de créer, structurer et développer son département de Droit Public à Paris. Dans le cadre de sa réorganisation actuelle sur son cœur de métier, le droit des affaires, Lamy Lexel a proposé à William AZAN de créer son propre cabinet indépendant et d'externaliser son département interne.

William AZAN est également chargé d'enseignement à l'Université Paris I – La Sorbonne, au sein du Master GESIIC (Gestion et Stratégie de l'Investissement Immobilier et de la Construction), sur le financement privé des équipements collectifs.



**Sébastien NIVAULT**, 34 ans, titulaire du CAPA, d'un Doctorat en Droit Public (Mention Très Honorable) et d'un DESS de Droit des Marchés Publics et Délégations de Service Public, a commencé sa carrière en 2001 comme juriste au sein de la Régie d'Electricité et de Gaz de la Vienne. Il a ensuite été, à partir de 2004, avocat stagiaire au sein de plusieurs cabinets, puis collaborateur de la SCP Sartorio Lonqueue Sagalovitsch & Associés ; il a rejoint début 2007 le cabinet Lamy Lexel en tant que collaborateur senior.

Il intervient principalement en droit des contrats publics, en droit des services publics, notamment des services dérégulés, en droit de la domanialité publique, en droit des collectivités locales et de l'intercommunalité, ainsi qu'en droit électoral.

## L'équipe

L'équipe Lamy Lexel Paris a massivement accepté la proposition qui lui était faite de rejoindre le cabinet AZAN Avocats Associés et de partager cette nouvelle étape professionnelle. Le cabinet AZAN Avocats Associés compte au démarrage 4 avocats, dont 2 associés, et 2 assistantes.

## Champs d'expertise

AZAN Avocats Associés se consacre uniquement aux problématiques du Droit Public des Affaires, avec **une expertise forte en matière de valorisation du domaine des collectivités territoriales et de l'Etat par des montages complexes à vocation de financement bancaire.**

A ce titre, il accompagne des opérateurs et investisseurs privés et publics, français comme étrangers, dans leurs projets de réalisation, de financement et d'exploitation d'équipements d'utilité publique.

Il met en œuvre ce savoir-faire spécifique dans le domaine des **équipements énergétiques « verts »** (éolien, photovoltaïque, cogénération, biomasse,...), des **réseaux** d'acheminement des fluides, des réseaux informatiques et de télécommunication, des infrastructures de traitement et de valorisation des **déchets**, des infrastructures de **transport** (aéroport, lignes ferroviaires, autoroutes...), des **friches industrielles** ou de la **requalification urbaine...**

Ce choix stratégique permet à AZAN Avocats Associés de garantir à ses clients et partenaires un niveau d'expertise technique et une qualité de service optimisés, en toute indépendance.

**William AZAN** déclare : *« J'ai ressenti le besoin de rapprocher le conseil juridique du terrain opérationnel, de le placer aux côtés des décideurs locaux pour leur donner un éclairage complet sur les obligations et opportunités que leur offrent les nouvelles techniques juridiques en droit interne et en droit communautaire. Nous nous trouvons à une nouvelle étape de la décentralisation, où les contraintes peuvent devenir des chances permettant d'améliorer le service public ; l'avocat*

*est là pour impulser un souffle de créativité juridique dans les montages impliquant aménageurs, investisseurs et entreprises, tout en préservant une sécurité optimale pour les élus et leurs directeurs généraux. »*

**AZAN Avocats Associés**

**6 rue de Monceau – 75008 Paris**

**Tél. 01 42 56 08 20**

**Fax 01 42 56 04 30**

**Contact Presse**

**Florence BAUDRY**



36 avenue Franklin Roosevelt – 69130 Ecully

06 72 72 21 62 – [fbaudry@reflex-cible.com](mailto:fbaudry@reflex-cible.com)